LE GENOCIDE

**

1. Étendue et délimitation du génocide
2. Un génocide impuni : l'Arménocide
3. Un génocide réversible : Judaïcide et Sionisme
4. Le cadre juridique du génocide
5. Prophylaxie du génocide

** Un génocide impuni : l'Arménocide

MOUSSA PRINCE

Œuvre commencée le 24 avril 1967 et terminée le 27 septembre 1973

© *Copyright 1975*
Tous droits réservés à l'auteur et à la « Fondation Moussa Prince » pour tous les pays

Préface

Je n'ai aucun titre scientifique à faire valoir. Si j'ai accepté d'écrire cette préface, c'est pour répondre à un devoir d'amitié à l'égard de Me Moussa Prince. C'est aussi parce que le sujet de son œuvre, et plus particulièrement du tome II, ne pouvait me laisser indifférent.

Je reste hanté par des interrogations auxquelles je n'ai pu, à ce jour, répondre. Pourquoi la tourmente qui s'est abattue en 1915 sur le peuple d'Arménie l'a-t-elle frappé avec tant de violence et tant d'injustice? Pourquoi ce peuple, qui avait pourtant des droits à la vie et à la lumière, devait-il connaître le premier délire crépusculaire du siècle? Comment, enfin, la conspiration du silence a-t-elle pu étouffer ses cris et ses légitimes revendications?

Mais il faut sans doute, soixante ans plus tard, dépasser ces questions stériles. Il faut prendre conscience que chaque peuple est détenteur de son histoire et que ce n'est pas en pleurant sur le passé que l'avenir se prépare. Si le peuple d'Arménie a été crucifié, qu'au moins son martyre serve, par son exemple, à écarter d'autres tragédies et à faire naître une volonté de progrès.

L'œuvre de Me Moussa Prince est de celles qui doivent contribuer à cette prise de conscience.

* * *

Me Moussa Prince a écrit, avec intelligence et clarté, ce qu'il fallait dire. Je veux lui apporter ici l'hommage de tout un peuple qui lui est reconnaissant d'avoir relaté son histoire, sans excès, et sans lyrisme, du seul point de vue de l'observateur lucide et affligé.

A cette œuvre courageuse, Me Moussa Prince a su donner la dimension d'une réflexion essentielle au départ d'un exemple qui émeut ceux que le besoin de justice anime. Sa réflexion, bien qu'amère, est nourricière. Parce qu'elle commande une volonté de solution. Parce qu'elle

tend aussi à apporter sa contribution à l'édification d'un monde plus humain et plus juste, quelque long et difficile que soit encore le trajet.

Pour ma part, sans vouloir rien ajouter à la parole de l'auteur, je vais tenter d'apporter ma collaboration à l'œuvre d'un homme généreux et attentif.

* * *

Je ne puis me résoudre à voir dans les Turcs d'aujourd'hui les enfants de Talaat, de Djemal et d'Enver. Si je le faisais, je justifierais du même coup et à rebours le génocide, puisqu'un être humain, quel qu'il soit, devrait être considéré comme le dépositaire du passé abject de ses pères et de ses caractéristiques raciales figées. Et pourtant, des circonstances politiques et militaires récentes, l'interprétation des événements de 1915 au niveau de l'enseignement officiel turc, une insolence glacée à l'occasion de ses rapports font que la Turquie contemporaine ne se désolidarise pas de celle de la première guerre mondiale. Rarement même aura-t-on vu une telle permanence dans des réflexes intolérables, une telle fidélité brutale, fût-elle au niveau de l'inconscient, à un passé pourtant honteux, un tel refus de la reconnaissance d'un fait historique incontestable. L'explication en est sans doute double.

D'une part, ces attitudes ont été favorisées par le silence et l'immobilisme des grandes nations, soucieuses avant tout de leurs propres intérêts et attentives aux alliances bénéfiques que pouvait leur apporter la situation géographique privilégiée de la Turquie.

Si, en 1915, elles avaient stigmatisé, autrement que par des discours, le crime de la Turquie, si elles avaient admis l'horreur dont elles s'étaient rendues les complices, est-il déraisonnable de penser que, vingt-cinq ans plus tard, les aventures exécrables de l'hitlérisme n'auraient pas trouvé leur voie ? Ce n'est qu'une hypothèse, mais il m'est permis de l'aimer.

Tant qu'il y aura un seul peuple ou un seul homme, qui sera bafoué avec la complicité des indifférents et des discoureurs, personne n'aura le droit de se porter accusateur ou en thuriféraire. Le pire des mensonges a toujours été celui des grands mots et il reste plus facile de prendre la parole que la Bastille. Viendra-t-il le temps où les Etats renonceront à l'ivresse des mots pour prendre conscience de leurs faiblesses et de leurs lâchetés, où ils renieront les slogans qui forgent leurs contradictions jusqu'à la déchirure, parce que les mots sont à l'opposé de leurs actes ?

Et peut-on demander à la Turquie d'avoir le courage de répondre spontanément de ses actes, dès lors que personne ne s'est jamais chargé de lui réclamer des comptes? Peut-on attendre d'un délinquant qu'il se dénonce, alors qu'il est sûr de son impunité? Peut-on parler en termes de conscience et de morale et ignorer dans le même temps les mécanismes de défense et de protection, capables d'innocenter par la justification fantasmagorique des actions et des pensées? Le peuple d'Arménie, impuissant à se rendre justice, attend toujours que ceux qui sont en mesure de l'aider l'y aident. Mais le feront-ils?

Ils ne le feront que si l'opinion publique recouvre la vigueur qu'elle doit avoir; si la presse entreprend l'éducation des masses; si les partis politiques, dans chaque Etat, prennent des positions enfin courageuses face aux problèmes internationaux; si des colloques et congrès actualisent le fait historique du génocide; si on admet, à la suite d'efforts compétents et déterminés, que l'histoire d'Arménie, avec sa gloire et sa détresse, concerne l'humanité toute entière; si les conventions internationales destinées à prévenir et à réprimer le génocide ne restent pas lettre morte.

D'autre part, les Arméniens portent aussi leur part de responsabilité et le moment est venu d'établir de nouvelles relations avec le passé, de modifier les paroles et les attitudes, de s'engager résolument dans de nouvelles voies, sans s'embarrasser d'une tradition faite d'humiliations et de rancunes accumulées. Une lumière originale doit désormais éclairer le passé et les efforts destinés à préparer l'avenir et mettre ainsi fin à des émotions et à des irrationalités qui n'engendrent que des rêves stériles.

J'ai constaté un fait unique dans l'histoire: les deux camps n'ont établi aucune communication depuis soixante ans. A aucun moment, le dialogue n'a été rétabli entre les Arméniens et les Turcs.

Les Arméniens se sont murés dans la rancœur, dans un monologue pathétique, l'invective à la bouche, l'insulte au cœur et n'ont recueilli des Turcs qu'un mépris glacé et un silence insolent. Mais qui pourrait le reprocher aux Arméniens, mutilés, meurtris, désemparés, qui avaient à panser leurs plaies, à survivre puis à vivre, ce qu'ils ont, au demeurant, réussi dans toutes les terres d'accueil qui les ont reçus? Soutenir le contraire serait blasphémer un passé de deuil.

Je ne connais cependant pas d'exemple où l'affrontement ne trouve sa cause dans une rupture du dialogue, où toute solution ne passe par la restauration du dialogue. Il est essentiel et convenable que les Arméniens prennent aujourd'hui conscience de cette réalité et que la génération

qui a acquis une maturité physique, morale et intellectuelle, poursuive, par d'autres itinéraires que ceux qui ont été empruntés précédemment, la réparation du préjudice subi.

Il appartient à tous les responsables politiques de la diaspora arménienne, de plus en plus à l'écoute d'Erivan, de s'accorder sur un programme commun et de s'emparer des diverses conjonctures contemporaines pour forcer ce dialogue. Sans faiblesse, sans oubli, sans peur, sans trahison. Mais avec l'obsession, qui justifie et autorise toute action politique, d'atteindre l'objectif fixé. Pour qui veut les voir, ces occasions sont multiples ; elles sont aussi bien politiques que culturelles ; il ne m'incombe pas de les rappeler.

Au demeurant, il faut se souvenir que la Turquie a reconnu son crime. Le Sultan, en 1919, pour calmer l'opinion publique internationale, qui prend connaissance de l'atroce réalité qui a frappé les Arméniens, fait engager des poursuites contre ceux qui sont considérés comme les responsables du drame.

C'est ainsi qu'outre Talaat, Enver, Djemal et le Docteur Nazim, huit autres personnalités officielles sont inculpées. Les accusés soulèvent vainement la compétence de la Cour militaire, au motif qu'elle ne serait pas habilitée à juger les hauts dignitaires qu'ils sont. L'accusation, représentée par le Procureur général, objecte que les inculpations visent des crimes de droit commun et que, par conséquent, la Cour martiale est compétente.

Celle-ci rend, le 3 juillet 1919, un arrêt prononçant la peine de mort par contumace contre Talaat, Enver, Djemal et le Docteur Nazim et diverses peines à l'égard des autres accusés. L'arrêt met fin à ce qu'il a été convenu d'appeler le «Procès des Unionistes».

En réalité, le procès a recherché avant tout, suivant le désir du Sultan, le rétablissement de l'entente entre les divers éléments de l'Empire, par la punition des assassins, non seulement de ceux du peuple arménien, mais aussi de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont porté atteinte à la vie et aux biens des Turcs, à des titres et à des degrés divers.

Dès l'ouverture des débats, une orientation est clairement apparue : c'est la politique d'un parti, celle d'Union et Progrès, qui a été visée, et non celle d'un gouvernement. Il est reproché à ce parti d'avoir imposé sa doctrine et son idéologie au peuple turc et d'avoir ainsi confondu sa politique avec celle de l'Etat, qui n'en aurait pas voulu et qui en aurait été dès lors la première victime.

Il constitue, dans la chronologie du XXe siècle, la première mise en accusation par un Etat de ses anciens responsables. Il répond à un besoin, quoique de circonstance, de désavouer des atrocités. En tout cas un tribunal turc établit le fait historique du drame puisque, tout au long des débats, le mécanisme de l'intention criminelle est démonté et puisque l'exécution de ce dessein est établie. Mais la sentence ne sera pas exécutée et le procès sera même renié, dans la mesure où les gouvernements turcs qui se succéderont ne l'évoqueront plus jamais.

Sans doute, la complicité, par leur silence, des grandes puissances explique-t-elle cette attitude. Mais elle ne doit pas arrêter les Arméniens. Ils ont l'occasion, en reprenant tous les éléments du procès, en procédant à son étiologie, par une recherche scientifique de type juridique et historique, qui bénéficierait d'une audience internationale, de contraindre la Turquie d'aujourd'hui à se dissocier de celle d'hier et, partant, de l'entraîner dans d'autres voies. Non point seulement parce que cela concerne les Arméniens, mais aussi parce que cela intéresse l'humanité toute entière.

* * *

Quelque tragique qu'ait été le destin de l'Arménie, quelque incertaine que demeure l'issue de son combat, quelque grande que soit son espérance, quelque farouche qu'apparaisse sa volonté, son exemple ne doit pas rester vain. Il doit servir à éviter aux autres une aventure aussi funeste.

Soyons nets : il faut, par conséquent, actualiser — sans désarmer — le génocide de 1915 à travers les exemples navrants que continue à donner l'histoire contemporaine. Des œuvres comme celle de Me Moussa Prince y contribuent, parce qu'elles permettent la prise de conscience et la sensibilisation de tous ceux qui portent une responsabilité, face à l'Histoire.

* * *

Je remercie Me Moussa Prince de m'avoir donné l'occasion de joindre ma réflexion à la sienne. Je le remercie surtout de m'avoir accordé le privilège de présenter son œuvre, si importante et si scrupuleuse. Il fallait un homme comme lui, généreux et courageux, pour aborder une tâche aussi vaste et périlleuse qui se confond avec la mission naturelle qu'appelle de toutes ses fibres l'avocat qu'il est. Je reste confondu devant l'immensité de sa culture, la masse de ses

connaissances, l'élan de sa pensée, le travail considérable qu'il a accompli. Il s'agit d'un véritable acte de foi, qui répond à une interrogation fondamentale sur l'homme.

Les qualités de l'œuvre sont multiples. Elles vont de l'érudition qui l'a permise à la logique de sa composition, sans oublier la clarté du style, l'excellence de la langue, l'émotion, toujours contrôlée, qui guide son auteur. L'affection de Me Moussa Prince à l'égard du peuple arménien ne justifie pas, d'autre part, à elle seule cette œuvre importante et nécessaire. Elle révèle aussi un sentiment profond et authentique de fraternité, à travers les exigences d'une conscience aiguë et noble.

Que Me Moussa Prince soit donc félicité par ceux qui aiment le peuple arménien, mais aussi par tous ceux qui partagent sa volonté de réparer l'injustice et la blessure infligées à toute l'humanité. Le mérite essentiel de l'œuvre aura été de tirer de l'oubli l'un des drames les plus honteux que l'histoire contemporaine ait permis puis toléré et de tenter, par là même, d'éviter de tels recommencements.

Grâce à Me Moussa Prince, l'espérance et la volonté de ceux qui y croient se voient affermies. Et grâces lui en soient rendues.

Novembre 1974

ÉDOUARD JAKHIAN
Avocat à la Cour d'Appel
de Bruxelles

Nouvelle introduction

1 L'histoire de l'Arménie est celle d'«une forteresse qui pendant des siècles fut prise et reprise et toujours à moitié» (Rambaud). L'Arménie s'est en effet presque toujours trouvée prise entre des civilisations concurrentes. Destinée à devenir un champ de bataille pour les grands empires rivaux, elle dut à sa configuration physique de haut-plateau de pouvoir préserver son existence. Elle le dut sans doute aussi au peuple acharné qu'ont livré au monde ses âpres montagnes. Un peuple dont les origines traco-phrygiennes remontent au XIIIe siècle avant J.-C. et qui s'est enrichi ultérieurement d'éléments ourartiens et assyro-chaldéens.

Ce peuple eut à subir, comme tant d'autres, les ruées dévastatrices de Genghis Khan et de Tamerlan. Celui-ci ne put se transporter au-delà du Bosphore car il ne disposait de rien qui ressemblât à une barque. Il ne tarda pas alors à repartir pour l'Asie Centrale; mais il mourut en chemin, en 1405, avant d'avoir pu réaliser ses nouveaux projets qui consistaient en de nouveaux bains de sang à infliger à la Chine et au Proche-Orient.

Le nombre des victimes de ces deux Touraniens qu'étaient Genghis Khan et Timour-le-boiteux n'a jamais été atteint vraisemblablement en aucune autre circonstance, pas même lorsque se déchaînèrent les commandos hitlériens de l'«Ordre Nouveau». Et pourtant, ce n'est certainement pas ces hécatombes que nous prenons pour modèle du génocide. Ne revenons pas sur ce que nous avons longuement examiné dans la première partie de notre ouvrage. Rappelons toutefois qu'il n'y a pas de génocide sans programme. Or ces deux conquérants sanguinaires n'avaient pour tout programme que leur passion de la conquête; si des populations nombreuses se trouvaient sur la route des Tartares insatiables, c'était pour leur malheur, mais aucun vaste projet de substitution

d'un peuple à un autre, d'installation ne présidait à leur destruction. Les Tartares étaient le peuple du mouvement, de la chevauchée, le peuple qui ne s'installait pas.

Tout l'Orient dévasté... Des plaies innombrables, mais qui se cicatrisèrent. Mais pour l'Arménie, les Tartares n'étaient qu'un gros nuage. Des forces obscures continuèrent de s'accumuler; l'orage qui menaçait s'abattit finalement: c'était à la fin du siècle dernier.

2 Peuple acharné, nous l'avons dit, peuple d'un extraordinaire dynamisme, les Arméniens s'accommodèrent tant bien que mal, durant toute leur histoire, des divers régimes auxquels ils furent soumis; ils n'eurent d'ailleurs pas toujours à en souffrir. Les relations des Arméniens avec les Turcs ottomans, notamment, furent d'abord, des relations de coopération: les Ottomans en lutte, au XIVe siècle, contre les autres touraniens, Mongols et Seldjoucides, eurent recours aux vigoureuses qualités guerrières des Arméniens. Au XVe siècle, le Sultan Mahomet II le Conquérant, pour contrebalancer la puissance du Patriarche grec, lui opposa un autre élément chrétien — le peuple arménien, qu'il jugeait le plus attaché à ses intérêts — en la personne de l'évêque arménien de Brousse qu'il fit venir à Constantinople et éleva à la dignité de Patriarche en lui donnant de plus la juridiction civile sur tous les Arméniens de l'Empire. Il alla même jusqu'à placer sous sa tutelle les autres Chrétiens monophysites. Si l'on tient compte du fait qu'à cette époque, l'Empire ottoman n'englobait pas encore l'Arménie, on peut dire que les Turcs ottomans accordèrent aux Arméniens, soit par calcul politique, soit en reconnaissance des services rendus, une place que leur nombre dans l'Empire ne devait justifier que plus tard, lorsque l'Arménie proprement dite et la Cilicie furent comprises dans ses frontières.

3 En 1774, le célèbre Traité de Kutchuk-Keirardji plaça les peuples slaves sous la protection de la Russie victorieuse et obligea la Sublime Porte à «une protection constante de la religion chrétienne». Pour des raisons politiques, cette protection ne sembla pas s'étendre au début à l'Arménie. Plus tard, inquiètes de l'influence russe croissante dans l'Empire ottoman, les Puissances occidentales menèrent une offensive en Crimée. Le Traité de Paris du 30 mars 1856 mit alors un terme à l'action isolée mais efficace de la Russie et plaça l'Empire ottoman sous la surveillance collective des grands États européens. En contrepartie du respect de l'«indépendance

et de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman», le Sultan s'engageait — parole de prince — à améliorer le sort de ses sujets. Ces promesses restèrent lettre morte.

4 La Turquie eut de nombreuses autres occasions de s'engager à promouvoir des réformes, après sa défaite dans sa guerre contre la Russie, notamment, guerre que le Traité de San Stefano puis celui de Berlin, en 1877-78, vinrent clore. Bon gré, mal gré, la Porte promit toujours. Mais nous verrons comment les Puissances étrangères qui auraient dû et pu garantir l'application des réformes se neutralisèrent l'une l'autre et firent, par leur inaction ou leur incapacité, le jeu d'un Pouvoir qui n'était déjà que trop disposé à se débarrasser d'une population dont la vitalité était jugée encombrante.

5 Les empires sont, par leur nature même, exposés à une prompte désintégration; l'Empire ottoman en est la meilleure preuve. C'est que l'énergie des fondateurs ne survit pas toujours chez les héritiers et qu'elle périclite souvent dans le même temps où les peuples soumis reprennent assez de force pour essayer de recouvrer leur liberté. De plus, il est contraire à l'ordre naturel des choses que des nations qui diffèrent par la langue, la religion, la morale et les traditions, demeurent longtemps unies; et c'est à la contrainte qu'il faut sans cesse revenir pour maintenir cette union artificielle, surtout si les chefs ne font rien pour atténuer les divergences et réduire les forces centrifuges. Ils se contentent souvent de régner sur une cohue de nations et ne songent pas à les fondre en un État homogène. C'est pourquoi on a pu dire des Ottomans qu'«ils auraient peut-être conquis le monde s'ils avaient pu lui imposer leurs mœurs ou lui fournir des habitants».

6 Mais il n'en fut rien. Différents mouvements nationaux éclatèrent dans les diverses parties de l'Empire et mirent l'Ottomanisme en péril; il se retourna alors contre ses propres sujets. Porté par le souffle nationaliste qui traversait toutes les minorités, le peuple arménien, dans la seconde moitié du XIXe siècle, se réveilla. Certes, il ne pouvait viser à la constitution d'une Arménie indépendante. Quant à l'annexion de l'Arménie turque par la Russie, elle aurait eu pour conséquence d'étendre à cette région la politique de russification progressive des peuples allogènes qui était celle du Gouvernement tsariste. Une telle annexion aurait donc représenté par elle-même une grave menace pour la préservation du patrimoine culturel arménien. Les aspirations du mouvement national

arménien se limitèrent donc à protéger la nation arménienne contre la menace d'assimilation par la Russie tsariste, à préserver sa religion et sa langue, à élever son niveau de culture et à assurer aux Arméniens de Turquie, soumis à un régime abject, le respect de leur dignité et la sécurité de leurs vies et de leurs biens. Tout cela n'était en somme que les droits élémentaires de tout peuple, même soumis à une puissance étrangère.

7 La renaissance arménienne avait commencé par la prise de conscience par les Arméniens de leur passé, par un retour à leurs origines lointaines. C'est seulement au spectacle, à la lecture, des grandes choses accomplies par leurs ancêtres qu'ils ont commencé à se sentir une entité nationale dans le présent. L'âme d'un peuple, a dit Joseph de Maistre, n'est-elle pas «sa tradition nationale»? Malgré sa division entre trois États — il y avait l'Arménie russe, l'Arménie persane et l'Arménie turque — et la dispersion d'une partie des Arméniens le peuple arménien prenait conscience de son unité. Tous commençaient à se sentir véritablement liés par un même passé et solidaires d'un même destin. L'esprit national recomposait, à travers les frontières, l'unité du peuple arménien divisé par le *diktat* de la politique. Ce sentiment de solidarité se manifesta en de nombreux indices, comme par exemple la large contribution qu'apportèrent, par leurs dons, les Arméniens de Russie, à la fondation du réseau d'écoles arméniennes en Arménie turque. En 1872, Ardzrouni pouvait se faire, dans son journal, le *Mechak,* l'écho d'un grand espoir arménien: «Hier nous n'étions qu'une communauté ecclésiastique, demain nous serons une nation.»

8 Ce mouvement d'émancipation, somme toute très modéré, attira la suspicion du Sultan et le durcissement de son attitude à l'égard des Arméniens. Le mécontentement s'exprima alors, surtout à partir de 1890, de manière plus concertée et virulente. Le Sultan Abdul-Hamid, loin de chercher à calmer l'effervescence en faisant disparaître tout simplement les causes de ce juste mécontentement, résolut de résoudre le problème de façon plus radicale et très singulière et profita d'une occasion favorable pour mettre à exécution l'abominable projet qu'il avait conçu d'en finir d'un seul coup avec les Arméniens en les exterminant en masse. C'est alors que les grands massacres commencèrent.

9 Toute l'Arménie, de 1894 à 1896, baigne dans le sang. Dans la *Revue des Deux Mondes* parut, en 1898, un article de Lamy qui

disait entre autres: «C'est aujourd'hui de l'histoire que le Sultan voulut les grands massacres d'Asie Mineure. Les officiers partirent d'Yldis-Kiosk pour les ordonner. Les exécutions marquent sur cette carte de la mort les étapes des messagers impériaux.» Des centaines de familles sont exterminées et l'atrocité du carnage est telle que l'Europe et l'Amérique sont soulevées d'indignation et d'horreur. Il est vrai que les Grandes Puissances interviennent. Mais c'est surtout une position de principe, car leurs représentations sont insuffisantes pour mettre fin à la furieuse orgie de meurtre. Seules les menaces réussissent à arrêter Abdul-Hamid dans son œuvre de mort. «Les militants arméniens, affolés, tentent une démonstration à Constantinople où ils sont en nombre. Ils se sont emparés de la Banque Ottomane (août 1896), menacent de faire sauter l'immeuble à la dynamite et n'abandonnent leur projet que devant l'engagement d'honneur que prennent les Grandes Puissances, par la voix de M. Maximoff, de l'Ambassade de Russie, de faire aboutir enfin les réformes promises depuis si longtemps et restées lettres mortes» (H. Barby). Mais ces promesses, pas plus que celles qui ont précédé ou qui vont suivre, ne furent tenues.

10 Le bilan du premier acte de cette tragédie au pays de l'épouvante était de trois cent mille victimes tombées sous les coups des bourreaux d'Abdul-Hamid: «Deux mille cinq cents localités avaient été ravagées et cinq cent soixante-huit églises et couvents avaient été détruits ou transformés en mosquées. Rien qu'à Constantinople, huit mille Arméniens avaient été égorgés. Plusieurs centaines de mille d'entre eux enfin avaient fui leur patrie devenue champ de carnage.»

11 Le rideau tombe. C'est l'éclaircie de 1908. On crut un moment que tout allait rentrer dans l'ordre avec les Jeunes-Turcs accourus de Salonique pour faire promulguer une constitution libérale. Hélas, l'ivresse de la période révolutionnaire des manifestations de la «Harbieh» (École militaire) et du «Taksim» (place publique de Constantinople) fut de courte durée. Non seulement les forces réactionnaires ne déposèrent pas les armes mais il semble qu'elles contaminèrent la force «démocratique» montante. Les Jeunes-Turcs eux-mêmes ne voulurent plus asseoir le nouveau régime sur des bases de modernisme comme ils l'avaient projeté. Les droits particuliers des différentes unités nationales de l'Empire continuèrent à être ignorés. La mentalité traditionnelle qui voyait

dans la Turquie une nation privilégiée destinée à la domination ne se démentit pas.

12 Le parti jeune-turc «Union et Progrès», dans son congrès réuni à Salonique en 1910-11 prôna clairement la destruction des allogènes de l'Empire en commençant par l'élément arménien, intelligent, actif et placé comme une barrière en travers de leur route vers le Caucase où vivaient leurs frères touraniens. Le tour des autres éléments, Syriaques, Chaldéens, Grecs et même Kurdes, devait venir ensuite, ainsi que celui des Arabes et des Chrétiens du Liban. Première étape du Panturquisme: «La Turquie aux Turcs seuls»; ainsi l'avouait cyniquement Enver Pacha à l'Ambassadeur des États-Unis, H. de Morgenthau.

Au lendemain de la victoire jeune-turque, la désillusion fut donc amère. Les Jeunes-Turcs, jouant la comédie du libéralisme, étaient en réalité plus soumis encore qu'Abdul-Hamid à l'influence allemande; ils reprenaient le plan d'extermination conçu par celui qu'ils venaient de détrôner et ce furent les affreux massacres d'Adana d'avril 1909, avec leur cortège accoutumé de pillages et de viols. Dans cette première scène du deuxième acte de la tragédie, plus de vingt mille Arméniens trouvent la mort. Seule la crainte de l'Europe empêche les nouveaux maîtres de la Turquie d'étendre la tuerie à toute l'Arménie. Mais ce n'est que partie remise: le Jeune-Turquisme n'est simplement pas encore de taille à défier l'Europe qu'il veut entretenir quelque temps dans ses mirifiques illusions. Cependant, après l'effroyable régime hamidien, ce n'est pas seulement l'Europe que les Jeunes-Turcs parviennent à leurrer: les Arméniens eux-mêmes sont pris au filet du mirage, d'autant plus que leurs chefs, amis de longue date des Jeunes-Turcs comme eux libéraux, ont largement contribué à l'éclaircie. C'est pourquoi, au lendemain d'Adana, les Arméniens considéraient encore le régime jeune-turc comme un bienfait. Leur situation, il convient de l'indiquer, s'était en effet améliorée sensiblement au point de vue économique; ils jouissaient à présent de la liberté de communication et de commerce et ils étaient autorisés à ouvrir des écoles. Cela ne signifie pas que les crimes, assassinats, pillages et viols aient cessé de se produire, mais on ne tuait plus qu'«en détail». Pendant quelque six années, les massacres en masse comme ceux d'Adana ne se renouvelèrent plus. Tout espoir ne semblait donc pas perdu pour l'Arménie qui se contentait toujours de réclamer des réformes plus sérieuses.

13 Après la chute d'Abdul-Hamid, voilà les Jeunes-Turcs seuls au pouvoir. La correspondance du bureau arménien de Constantinople jusqu'au jour de la déportation générale nous montre à l'évidence qu'il s'est tenu dans la voie droite de la loyauté. Lorsque les relations avec le Comité «Union et Progrès» commençaient à s'effriter, à la grande consternation des chefs arméniens, ils s'efforçaient toujours de les consolider. Peu à peu, on en vint à exprimer la crainte que la situation troublée dans les provinces et la tendance panislamique du Gouvernement ne fournissent un jour des prétextes pour un coup contre les nationalités chrétiennes. On enregistrait avec une angoisse croissante les symptômes qui paraissaient justifier ses craintes. On usait de tous les moyens imaginables pour convaincre le Gouvernement de la loyauté des «Daschnakzagans» — le parti arménien. Les chefs des Daschnakzagans usaient de toute l'influence que leur donnaient leurs relations personnelles avec les chefs jeunes-turcs pour endiguer le péril qui montait. Mais finalement on dut en venir à la douloureuse conviction que toute la fidélité des Daschnakzagans vis-à-vis du Comité «Union et Progrès» n'avait servi à rien et qu'on avait simplement abusé de leur bonne foi pour les tromper sur les intentions du Gouvernement turc. La lecture de cette correspondance arménienne bouleverse: on y voit comme une petite pierre se détacher d'abord de la paroi rocheuse, rouler, en précipiter d'autres à sa suite et devenir une furieuse avalanche qui déferle sur les plaines du peuple arménien, ensevelissant dans une immense catastrophe tout ensemble: villages et villes, biens, civilisation et vies humaines.

14 Lorsque la Turquie décida de se ranger aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche, le Gouvernement ottoman appela les Arméniens sous les armes en même temps que tous les sujets de l'Empire. Leur sort, d'abord supportable, changea brusquement après la défaite de Sarikamich dont les autorités militaires nièrent les causes réelles et rejetèrent toute la faute sur les éléments arméniens des troupes. Ils furent alors éloignés de la frontière russe puis désarmés, vers mars 1915.

15 Cependant des agitateurs fanatiques travaillent sans relâche la population et l'armée turque. L'«Ittihad» (le parti jeune-turc) prévoyait l'extermination rapide de la population arménienne dans les vilayets et une disparition de l'élément arménien par mort progressive. Il commença par arrêter les notables puis on les torturа dans les prisons. La nation assista, impuissante, au spectacle

effroyable de personnalités arméniennes acheminées vers des endroits déserts pour être finalement massacrées. Les dirigeants mirent tout en œuvre pour pousser à bout les Arméniens à force de mauvais traitements, afin de trouver dans leurs protestations un prétexte pour les exterminer tous. D'autant plus facilement que la nation privée de ses chefs ne pouvait plus offrir de résistance dangereuse.

16 Le décret monstrueux du 20 mai (2 juin) 1915 par lequel Enver Pacha, ministre de la Guerre, ordonna au nom du comité jeune-turc la déportation de tous les Arméniens des vilayets d'Arménie, d'Anatolie et de Cilicie, dans les déserts arabiques situés au sud de la ligne de Bagdad, sonna le glas du peuple arménien. Cette déportation ne fut en effet rien d'autre que l'extermination en trois étapes: les massacres, les caravanes, les camps du désert. L'opération commença par un ordre venu de la capitale et affiché dans toutes les villes et tous les villages. Les hauts fonctionnaires turcs reçurent les instructions «utiles». Le téléphone et le télégraphe apportèrent par leur rapidité une précieuse contribution à la transmission des ordres d'assassinat. Toute la population arménienne dut se tenir prête dans un délai extrêmement court pour être déportée dans des districts qu'on ne pouvait atteindre qu'en marchant non pas des jours mais des semaines et des mois. «A cette mesure inhumaine, s'ajouta la confiscation qui devait transformer le peuple le plus actif, le plus travailleur, et le plus cultivé de l'Orient en un peuple de mendiants» (H. Barby).

17 Cette extermination d'une population sans défense, laborieuse et paisible, et les actes de sauvagerie inouïs qui l'ont accompagnée, incombent avant tout aux Jeunes-Turcs du Gouvernement. Ce sont eux qui, sous l'œil complaisant des autorités allemandes de Constantinople, ont conçu et ordonné le massacre; ce sont eux qui ont poussé à l'assassinat les Kurdes et les Tchéchènes et partout où ce fut possible les Musulmans, en excitant à outrance leur fanatisme religieux.

18 Deux hommes, en Allemagne, se sont levés pour protester contre de telles horreurs: le Dr Lepsius, à qui nous ferons très souvent appel pour les documents qu'il a réunis à la charge des Ottomans, et le Dr Niepage, maître supérieur à l'école allemande d'Alep, qui a courageusement adressé aux représentants du peuple allemand un rapport sur les massacres; dans ce rapport, il n'hésite pas à déclarer que ces massacres, plus terribles encore que sous

Abdul-Hamid, «resteront dans le souvenir des peuples orientaux, une tache de honte sur l'écusson allemand». Le Dr Lepsius, dans son exposé des faits, indique l'ordre dans lequel la déportation devait se dérouler:

> «La déportation arménienne de Cilicie commence à la fin de mars et se continue systématiquement durant les mois d'avril et de mai. Elle commence dans les vilayets orientaux (à l'exception du vilayet de Van) à la fin de mai et se poursuit systématiquement à partir du 1er juillet.
>
> Dans les districts de l'Anatolie occidentale, elle débute au commencement d'août et se continue durant le mois de septembre.
>
> Dans la Syrie septentrionale et en Mésopotamie, les mesures sont limitées, au début, à l'emprisonnement des notabilités. Les déportations commencent à la fin de mai et continuent jusqu'en octobre.»

19 Si le plan primitif de destruction totale a été suivi bien rigoureusement, la procédure, uniforme dans son fond, a pris mille formes variant avec chaque localité, chaque famille, chaque individu et constituant, comme le souligne Mécérian, «un calvaire personnel». Pour ceux des bords de la Mer Noire, une solution facile fut inventée: embarqués sur des radeaux ou des barques, les Arméniens furent poussés au large et engloutis par les eaux. Pour les autres parties, orientale et occidentale, Sivas, Erzeroum, Mouch, Kharpout devaient centraliser les Arméniens de leurs régions et les diriger principalement vers Malatia; de là, les déportés devaient rejoindre Alep. Ceux de Diarbékir, de Mardin rejoignaient Ras-ul-Aïn et par là Rakka. En définitive, à l'entrée du désert syrien, les grands relais que le «très paternel» Gouvernement turc avait assigné à ses sujets arméniens étaient Alep, Rakka, Deir-ez-Zor. Les Arméniens étaient refoulés en principe vers le monde arabe. Mais plus d'une fois, «les gouverneurs jugèrent qu'il n'était pas nécessaire de faire de longs chemins pour tuer les gens», remarque F. Nansen, dans son ouvrage *L'Arménie et le Proche-Orient*. Et ils n'étaient pas nombreux ceux qui atteignaient les trois grands relais à la lisière du désert. D'après Mandelstam, sur dix-neuf mille partis d'Erzeroum, il n'y eut que onze survivants. Le Dr Lepsius affirme qu'une moyenne de plus des deux tiers succomba en général en cours de route et les autres, fantômes squelettiques, à moitié nus, ne parvinrent jusqu'en Syrie et en Mésopotamie que pour être poussés plus loin si déjà ils n'étaient pas porteurs de typhus exan-

thématique ou à bout de forces. Et une fois dans le désert ? Ce fut, pour la plupart de ceux qui étaient parvenus aux relais, l'enfer. Qu'on se reporte, pour en juger, à l'ouvrage d'Aram Andonian écrit d'après les *Mémoires de Naïm bey*.

20 L'Allemagne aurait pu arrêter ou tout au moins freiner cette criminelle entreprise, en sa qualité d'alliée de la Turquie qu'elle régentait en fait par la présence de ses troupes et de ses hauts conseillers politiques et militaires. Elle n'en fit rien. Une délégation suscitée par le Dr Lepsius demanda au Kaiser Guillaume II et au Chancelier d'intervenir en faveur de la nation arménienne saignée à blanc. Le Kaiser promit d'écrire et le Chancelier d'intervenir. Mais l'envoi des lettres impériales, les promesses du Chancelier se heurtèrent au haut-commandement allemand qui faisait valoir que ce serait une immixtion dans les affaires purement intérieures de la Turquie et que, d'ailleurs, les Arméniens avaient fomenté des mouvements révolutionnaires dans toutes les parties de l'Empire...

21 Après la débâcle germano-turque, dès le début de l'année 1919, l'armée turque du Caucase repliée à Erzeroum devenait, sous l'impulsion de son chef, le général Kiazim Kara Békir, le foyer de l'idée de revanche. En réalité, le général von der Goltz, délégué de l'Empereur auprès de la Porte, tentait, sans succès, de poursuivre, à la même époque dans les pays baltes, une politique expansionniste et de constituer loin des Alliés une nouvelle armée dans un pays étranger que l'on ne voulait pas abandonner et qui devait être le centre d'où partirait la lutte pour la libération de la patrie. Bientôt le général Kiazim Kara Békir fut rejoint par le général Mustapha Kémal qui devint le chef du mouvement nationaliste. Ce mouvement trouva des cadres tout prêts dans l'ancien personnel du parti « Union et Progrès ». Alors que les dirigeants de ce parti (Damad Férid Pacha et puis le maréchal Izzet Pacha) s'étaient déclarés disposés à reconnaître à l'État arménien les régions de Bassen et de Van qui auraient été rattachées à la République arménienne du Caucase, les nationalistes turcs non seulement refusaient toute concession territoriale, mais émettaient la prétention de réoccuper les régions de Kars et d'Ardahan que le Traité de Brest-Litovsk avait données à la Turquie et que les troupes arméniennes avaient occupées à la suite de la victoire alliée.

22 L'occupation de la région de Smyrne par les Grecs dont certains milieux caressaient sur la Thrace Orientale et la partie occidentale

de l'Asie Mineure et même sur la ville de Constantinople des projets ambitieux, ainsi que les prétentions non moins insensées de certains milieux arméniens sur une Arménie s'étendant de la Mer Noire à la Méditerranée, ne pouvaient que soulever le sentiment patriotique turc et exaspérer le nationalisme. Ce n'était que légitime.

23 Ce que l'on peut par contre reprocher au nationalisme turc, ce sont les atrocités qui ont marqué cette lutte et le chauvinisme aveugle avec lequel elle a été menée. «Défendant son patrimoine contre la Grèce et les Grandes Puissances, il n'a pas hésité à mener parallèlement une lutte d'extermination contre les Arméniens et les Kurdes en Turquie et à sacrifier les Républiques transcaucasiennes à des annexions de pur prestige. La diplomatie de tous les États a toujours considéré comme objectif principal de n'avoir pour voisins que des États plus petits et plus faibles que le leur. La diplomatie et l'armée turques, elles, ont mené leurs luttes de telle façon qu'elles ont semblé préférer la Russie aux trois Républiques transcaucasiennes comme voisine» (Pastermadjian). Disposant de l'armée, pourvue d'armes et de munitions — car les Alliés avaient négligé d'exiger lors de la conclusion de l'armistice le désarmement de la Turquie — les chefs nationalistes furent en mesure d'organiser trois fronts de lutte: contre les Français en Cilicie, contre les Grecs en Asie Mineure, contre les Arméniens en Transcaucasie. Fort de tous ces garants, le mouvement nationaliste turc engagea une lutte à outrance qui devait connaître un certain succès.

24 Une fois la guerre de 1914-1918 terminée, M. T.P. O'Connor voulait l'indépendance complète des Arméniens. M. Mc Neil la demandait pour les Chaldéens et Lord Robert Cecil disait: «Le Gouvernement futur de l'Arménie est une chose dont le contrôle et la direction doivent être confiés à la Ligue des Nations.» Mais les Arméniens ont bien dû se rendre à l'évidence que les promesses de l'Occident ne valaient pas plus cher que celles que le Sultan Abdul-Hamid leur prodiguait autrefois: les «Trois» refusèrent de prendre connaissance de l'arbitrage de Wilson qu'on avait pourtant juridiquement et textuellement prévu. «Ils offraient à la vengeance de Mustapha Kémal et aux expériences de Lénine, les quatre cent mille Arméniens dont le sort inspirait autrefois une si belle éloquence. Ce n'était pas assez. Briand devenu Président du Conseil menait la délégation française; mais sous la main d'Ahmed

Riza, Briand devenait un autre Briand» (Paul du Véou). Tant il est vrai que le pouvoir change l'aspect des choses et les attitudes des hommes. Le correspondant du *Times* à Constantinople écrivait: «Le Kémalisme est un danger trop réel pour que nous commettions ici la moindre imprudence.» Et c'est au nom de la prudence qu'on laissa Mustapha Kémal achever l'œuvre de ses prédécesseurs!

* * *

25 Certes, une bonne part de la responsabilité de cette tragédie en trois actes incombe aux puissances étrangères qui ont soutenu la Turquie par leur action ou simplement leur complaisance et leur silence. Mais il est évident que ces responsabilités ne sont que greffées sur le tronc massif du crime turc qui constitue le prototype même du génocide, avec cette volonté forcenée d'éliminer un peuple et plus encore avec cette «longévité» du crime qui s'étendit sur une trentaine d'années presque sans solution de continuité. Les hommes de trois pouvoirs n'eurent de cesse que l'œuvre de salubrité fût accomplie. Au lendemain du Traité de Berlin, Abdul-Hamid ouvrit le feu en massacrant quelques centaines de milliers d'Arméniens, de Sassoun à Trébizonde; relayé bientôt par ses ennemis les plus acharnés, les Jeunes-Turcs, qui s'attaquèrent à à toute sa politique, à l'exception du programme sanguinaire qu'ils poursuivirent froidement. Il faut porter à leur compte un million et demi d'Arméniens qu'ils ont éliminés de façon plus spectaculaire et plus horrible encore et en un temps «record». Et comme si une logique implacable présidait au destin arménien, Mustapha Kémal fit disparaître, de manière plus raffinée et surtout beaucoup plus sournoise, un demi-million des Arméniens qui restaient. Le Gouvernement turc d'aujourd'hui ne semble pas davantage dépourvu de cette hostilité à l'égard des quelques milliers d'Arméniens résidant encore en Turquie. Le ministre des Affaires Étrangères, dans un discours qu'il prononça à l'occasion du conflit turco-grec sur la question de Chypre, sommait les Arméniens du monde et en premier lieu ceux de Chypre de se tenir à l'écart de ce conflit déchirant, en rappelant de manière sourdement menaçante qu'il y a encore quelques Arméniens en Turquie.

26 Ce génocide, outre qu'il est sans doute l'un des plus représentatifs de son espèce, méritait à un autre titre encore que nous nous y intéressions longuement: il n'a en effet jamais bénéficié d'aucune

sentence judiciaire qui condamnât le crime et entraînât quelque réparation que ce soit.

La criminologie se penche sur l'Arménocide pour le cristalliser. Plus de cinquante ans après, des raisons multiples, solidement fondées juridiquement et logiquement, ont appuyé nos investigations. Tout au long de notre étude, nous les examinerons sans autre passion que celle de la vérité et de la sauvegarde des principes humains. Comme nous l'avons souvent dit, notre but est avant tout préventif. C'est pour protéger, dans la mesure de nos forces, la société des hommes contre d'autres crimes semblables à venir que nous siégerons à ce tribunal hélas imaginaire. Mais ce n'est pas la place de l'avocat de la partie civile arménienne que nous choisissons d'occuper, mais celle du Procureur, défenseur de la société et de la civilisation. Car ce siège a été laissé vacant depuis qu'un *diktat* du Traité de Lausanne accordait, pour solde de tout compte, une «amnistie criminelle» aux criminels. Il nous est apparu comme un devoir, spécialement à l'occasion du Congrès International de Prophylaxie Criminelle, d'attirer l'attention du monde sur un crime qui a constitué, selon l'expression de Gibbons, «la page la plus noire de l'histoire moderne», crime demeuré impuni par la grâce des Puissances et la politique des Grands. La S.D.N. noya la Question arménienne dans les eaux du Lac Léman, en refusant la juste indemnité aux «rescapés du grand naufrage» comme l'a douloureusement observé un témoin homme politique avisé de l'époque. Peut-on espérer que l'O.N.U. fera mieux?

Chapitre premier LE CLIMAT

Avant-propos

27 «Dès sa naissance, l'Arménie connaît l'interminable théorie des invasions: Cyaxare, qui prend Ninive et détruit l'Empire d'Assyrie; Cyrus; puis Darius, qui fait de l'Arménie deux satrapies; Alexandre le Grand, son conquérant; Rome qui, ayant vaincu Carthage, s'inquiète de voir surgir à l'Orient un nouvel empire qui pourrait bien être celui des Arméniens.

Mais, au premier siècle avant notre ère, Tigrane, le gendre de Mithridate, apparaît. Tigrane, c'est l'inspirateur de l'Arménie, c'est son Simon Bolivar, son Garibaldi; c'est lui qui réunit les deux satrapies créées par Darius en un royaume, et c'est à l'abri de celui-ci que s'ouvrira la chrysalide d'où sortira la nation arménienne moderne. C'est l'époque où Lucullus, envoyé par Rome pour anéantir Tigrane, s'en retourne ne sachant s'il a remporté une victoire ou subi une défaite, où Pompée impose le protectorat romain sans pouvoir asservir, où Antoine, en mal permanent de cadeaux, offre à Cléopâtre l'un des successeurs de Tigrane. Mais l'Arménie est née. Et lorsque, après Rome, les Perses la convoitent, elle est prête à organiser sa défense et à résister. Elle lutte, elle manœuvre, elle ne geint pas, elle vit. Elle pourra assumer tous les destins, toutes les épreuves. Née dans les difficultés, elle connaît la difficulté d'être. Elle connaît aussi le prix de la liberté et de la dignité. Et son credo est de ne jamais entrer en désespoir. Son premier trait: la volonté, la résistance à l'état naturel, la vie, c'est-à-dire la spiritualité. Toujours l'arbre de vie reverdira. Mais il reverdira dans un jardin d'où sont absents les rameaux d'olivier, jusqu'au moment où il sera déraciné. Le deuxième trait: la foi, une foi pure et incorruptible comme le marbre... Cette accession à la chrétienté donne la clef de l'histoire d'Arménie, tandis que la légende de Grégoire préfigure le martyre et la résistance de son peuple» (Edouard Jakhian).

«Comme la France et ses quatorze siècles d'histoire sont sortis du baptistère de Reims — écrit René Grousset — l'Arménie est née dans le sanctuaire où, en 305, Grégoire, devenu Saint